

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AI

SÉANCE DU 12 JUILLET 2024  
-----

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents** : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Etaient absents/excusés**: Madame Anne-Marie BAUDON (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI) - Madame Delphine CHARIER (pouvoir à M. FOUNTAINE) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme FLEURET-PAGNOUX) - Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI).

**Secrétaire de séance** : Madame Chantal MURAT

Dates de convocation.....	9 juillet 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent .....	0
Pour.....	16
Contre .....	0
Abstention : .....	0

***Madame de CHALENDAR ne prend pas part au vote***

**N° 1 : Désignation d'un nouvel Administrateur au Conseil de Vie Sociale pour personnes âgées de la Résidence –Autonomie de Vieljeux.**

- Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 ;
- Vu l'article L311-6 du Code de l'action sociale et des familles posant l'obligation de création d'un Conseil de Vie Sociale dans chaque ESSMS, donnant son avis et pouvant faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ;
- Vu le décret 2022-688 du 25 avril 2022, relatif aux conseils de vie sociale et autres formes de participation instituées portant modification de la composition du conseil de vie sociale ;
- Considérant :
  - ⇒ Qu'en vertu de l'article 3 du décret précité, il appartient à l'organe délibérant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire le CCAS), de fixer le nombre et la répartition des titulaires et suppléants du Conseil de vie sociale ;
  - ⇒ Que le CVS de Vieljeux est composé de :
    - 6 représentants des résidents (3 titulaires et 3 suppléants) ;
    - 4 représentants des familles et proches aidants (2 titulaires et 2 suppléants) ;
    - 2 représentants des mandataires judiciaires des personnes accompagnées (1 titulaire et 1 suppléants) ;
    - 2 représentants des professionnels (1 titulaire et 1 suppléant) ;
    - 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de l'organisme gestionnaire, désignés parmi les membres du Conseil d'administration à savoir Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX et Monsieur Siegfried CHARRIER ;

⇒ Que Monsieur Siegfried CHARRIER a démissionné et qu'il convient de le remplacer.

Accusé de réception en préfecture  
017261700108-20240712-20240718-279-DE  
Date de réception : 19/07/2024  
**Publié le 27/07/2024**

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration, après en

- Madame Anne de CHALENDAR.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**

**Pour extrait certifié conforme.**

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.